

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2587 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SARHANI Ikhlaqij

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 375,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
EL GH.EL Nadi Spécialiste en Médecine Interne
Résidence Firdaus Apt N°3-3ème L15 GH1 B
Route du Complexe-Oulala-Casablanca
(tel: 05 22 93 96 7 - GSM: 06 87 35 02 53)

Date de consultation : 02/08/2019

Nom et prénom du malade : SARHANI Ikhlaqij Age :

Lien de parenté : Lui-même (5-02) Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Antihypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : _____

Docteur Nadia El Ghiati

Spécialiste en Médecine Interne

Ex-médecin des Hôpitaux Ibnou Rochd
et Moulay Youssef de Casablanca



الدكتورة نادية الغياتي

اختصاصية في الطب الباطني

طبيبة سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد
و مستشفى مولاي يوسف بالدار البيضاء

- Rhumatologie
- Maladies Inflammatoires et Vasculaires
- Echographie (Diplômée de Montpellier)

- الأمراض الباطنية أو الجماعية

- أمراض التهابات العظام، المفاصل و الشرايين

- أمراض الروماتيزم

Sur rendez-vous

بالموعد

Casablanca, le 02.06.22

Dr. SARIHASSANI كهلا



* Chondroulf

1-0-1 x 3ml

30ml



Tudar
mgm 100

Dr. EL GHIATI Nadia
Spécialiste en Médecine Interne
Résidence Firdaous - Appartement N° 3 - (Im : L15 GH1B) Bd Mohamed Taïeb Naciri en Face
Téléphone : 05 22 93 96 7 - GSM : 06 87 35 02 53

10ml / j 68 x 8



Dulastan
1-0-1 x 15

T : 75,20

إقامة الفردوس، شقة رقم 3 عمارة (GH1B- L15) مقابل مطار أنفا - الأنفأ - الدار البيضاء - 02

Résidence Firdaous - Appart N° 3 - (Im : L15 GH1B) Bd Mohamed Taïeb Naciri en Face

Aéroport d'Anfa - Oulfa - Hay Hassani - Casablanca - 02

Tél : 05 22 93 96 67 - GSM : 06 87 35 02 53